



REGLEMENTS SPORTIF **COUPE D'ALGERIE**

ART. 1 : La Fédération Algérienne de Basket-Ball organise une épreuve dite 'COUPE D'ALGERIE' réservée à toutes les équipes masculines et féminines, régulièrement engagées.

1.2 Cette Coupe est dotée d'un challenge qui comporte sur le socle une plaque gravée sur laquelle est mentionnée chaque saison sportive, le nom du Club vainqueur de l'épreuve. Cette inscription est faite par les soins et aux frais du Club victorieux.

1.3 Cet objet d'art reste la propriété de la FABB qui en a le contrôle. Il est remis en garde pour un an à l'issue de la finale à l'équipe gagnante qui devra en faire retour à la Fédération à ses frais et risques avant le mois qui précède la date de la finale de la saison suivante.

1.4 Des breloques seront, en outre offertes aux équipes finalistes et à leurs entraîneurs.

ART. 2 : Toutes les rencontres sont organisées par la CNC et par délégation aux commissions sportives régionales et de Wilaya.

ART. 3 : Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe par catégorie.

ART. 4 : **Systeme de l'épreuve**

4.1 La Coupe se dispute par élimination directe jusqu'à la finale.

4.2 En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire une (obligatoirement) ou plusieurs prolongations de cinq minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.

4.3 Les Clubs classés en division nationales masculines rentreront en compétition au stade fixé par la CNC

ART. 5 : **Composition des rencontres**

5.1 La composition des rencontres sera établie par tirage au sort.

5.2 Le tirage au sort des 1/8 de finale sera intégral.

5.3 Le tour fédéral débute au 1/32 Finale

5.4 Le quota des associations qualifiées par région toutes catégories sera arrêté chaque début de saison par la FABB et ce au prorata des équipes engagées dans chaque catégorie.

***SENIORS GARCONS**

Tour Préliminaire : 24 équipes issues des éliminatoires régionales

1/32 Finale : 12 équipes issues du Tour Préliminaire
18 équipes de la Division Nationale 2

1/16 Finale : Les 15 équipes vainqueurs des 1/32 Finale
Les 15 équipes de la division Nationale 1
*(Le détenteur de l'édition précédente étant exempt)

***JUNIORS GARCONS**

1/8 Finale : Les 16 équipes issues des éliminatoires régionales

***SENIORS DAMES**

1/8 Finale : Les 08 équipes issues des éliminatoires régionales
Les 08 équipes de la division Nationale 1

***U15 CADETS, U13 MINIMES (G) U17 JUNIORS, U15 CADETTES et U13 MINIMES (F)**

1/8 Finale : Les 8 équipes issues des éliminatoires régionales

ART. 6 : Désignation des salles et terrains

- 6.1 Les salles et terrains seront désignés par la CNC.
- 6.2 Les rencontres se dérouleront sur terrains neutres
- 6.3 Les rencontres ne peuvent se dérouler que dans des salles ou terrains régulièrement homologués.

ART. 7 : Heures, Dates et Lieux des rencontres

- 7.1 La CNC fixe l'heure, date et lieu de la rencontre
- 7.2 Dérogations : toutes demandes de dérogation quant à l'heure, date et lieu de la rencontre devra parvenir à la CNC 15 Jours avant accompagnée d'un mandat de Deux Mille dinars.
- 7.3 Toute dérogation non parvenue dans les délais sera refusée sauf cas de force majeure laissée à l'appréciation de la CNC

ART. 8: Forfait des équipes

- 8.1 L'association se retirant de la compétition doit aviser la FABB de toute urgence par Fax ou email au moins huit jours avant.
- 8.2 Toute association déclarant forfait en Coupe d'Algérie sera frappé d'une amende.

8.3 En cas de forfait, l'association défaillante peut avoir à rembourser divers frais d'organisation engagés inutilement.

8.4 Tout forfait peut entraîner le non acceptation de l'engagement de l'association défaillante la saison suivante

8.5 Une association déclarant forfait ne peut, sous peine de suspension organiser ou disputer une autre rencontre ou prêter ses joueurs pour une autre rencontre le jour où elle doit jouer une rencontre de *Coupe d'Algérie*.

ART. 9: Retard des équipes

9.1 Lorsqu'une équipe pour des raisons indépendantes de sa volonté par suite d'un cas de force majeure dûment constaté et alors que toutes les dispositions ont été prises pour se rendre au lieu de la rencontre en temps utile, arrive en retard sur le terrain (le retard ne devra pas excéder quinze 15 mn).

9.2 Les associations doivent prendre leurs dispositions pour arriver à l'heure de la rencontre.

9.3 En cas de contestation, la CNC décidera s'il y a lieu d'homologuer ou de faire jouer ou rejouer la rencontre ou de la déclarer perdue par forfait

14.4 La CNC décidera au vu des pièces fournies du traitement de l'affaire.

ART. 10: Réserves et Réclamations

En coupe d'Algérie les réserves et réclamations sont payables sur place auprès du Commissaire Technique ou de l'arbitre

ART. 11: Rapports d'officiels

Tout rapport d'officiels (arbitre, marqueurs chronomètres, délégués ou commissaires) signalant une faute disqualifiante (FD) ou des incidents doit parvenir à la FABB dans le 48 heures suivant le jour de la rencontre

ART. 12: Toutes les rencontres seront jouées selon les règles prévues aux règlements de jeu et suivant les règlements et statuts de la FABB auxquels il faudra se reporter en tant que de besoin.

ART. 13: Les ligues de Wilaya doivent effectuer les premiers tours éliminatoires de la Coupe d'Algérie conformément au calendrier national, les noms des associations qualifiées devront être communiquées à la FABB un mois (1) avant leur entrée en lice au niveau fédéral.

ART. 14: Toutes les décisions de la CNC sont susceptibles d'appel, le demandeur doit le faire dans les huit jours et joindre un mandat suivant le barème financier.

ART. 15: Les réserves par évocation ne sont pas valables en Coupe d'Algérie à compter du 1er tour.